

Séance budgétaire  
du 14 septembre 1959

Le quatorze septembre mil neuf cent cinquante neuf à dix heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M<sup>r</sup> Allary Ernest, Maire.

Présents: M<sup>rs</sup> Allary, Ferret, Viollet, Philippeau, Fauré, Bauchot, Bordenon, De Suremain, Demouailles.

Absents: M<sup>rs</sup> Hoummer, Mazière.

Compte Administratif 1958.

Président de séance = M<sup>r</sup> Ferret

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 1958 faisant apparaître un excédent de recettes de: 2.351.294 francs.

## Budget supplémentaire 1959.

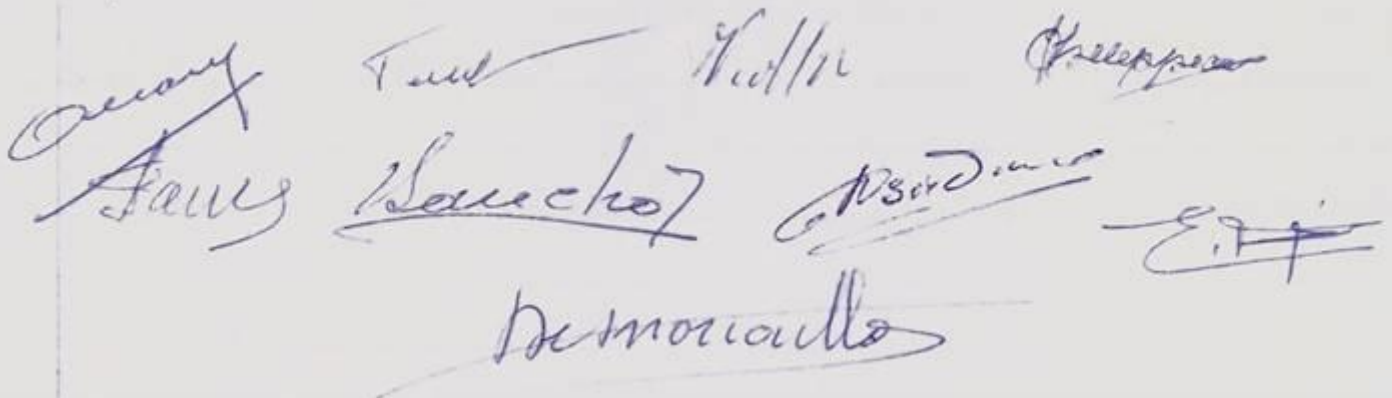
Se monte tout en dépenses qu'en recettes à : 3h17.79h fms.  
 Indemnité de gestion au P.M.

En vertu de l'arrêté interministériel du 6 juillet 1956  
 le Conseil vote en faveur de M<sup>r</sup> Loudeix, Receveur  
 Municipal, l'indemnité de gestion, à compter du 1<sup>er</sup> janvier  
 1959, au taux de 4300 fms.

## Prélèvement sur les recettes ordinaires.

Le Maire expose au Conseil que l'exercice 1958 fait  
 ressortir un excédent ordinaire de fms: 2351294 et un  
 déficit extraordinaire de fms: 1.054.515.

Le Conseil décide de couvrir à concurrence de fms:  
 1054.516, le déficit extraordinaire par un prélèvement  
 d'égale somme sur les recettes ordinaires de l'exercice 1959.  
 Fait et délibéré en mairie les jours, mois et au susdits. Ont  
 signé tous les membres présents.


 A collection of handwritten signatures in black ink, arranged in two rows. The top row contains four signatures, and the bottom row contains four signatures. The signatures are written in a cursive, somewhat stylized hand.